

MONTRÉAL, 11 Mars 1871.

MON CHER MONSIEUR LAFLAMME.

J'ai examiné le compte que vous m'avez donné ce matin, et je me décide à vous écrire la présente afin de voir s'il n'y a pas moyen d'en venir à une entente plus cordiale, et à un règlement plus amical que celui que nous sommes en voie de prendre, je pourrais dire, tous les deux poussés dans la voie pénible et désagréable par un malentendu qu'on peut facilement faire disparaître en y mettant chacun de son côté un peu de bonne foi, et en se donnant des explications claires et précises. A cette fin, je viens maintenant vous citer les faits, tels qu'ils se sont passés, et que je les envisage *moi*, afin que vous puissiez les examiner avec calme, et voir qu'il n'y a pas autant de tort de mon côté que vous êtes disposé à me donner, et je suis certain qu'avec votre bonne foi que je suis disposé à vous accorder, nous en viendrons à une conclusion mutuellement satisfaisante. D'abord, remontons aux faits : A la mort de mon cher Père, lorsqu'il s'est agi de règlement de compte avec vous, je fus vous trouver afin de savoir ce qui vous était dû. Dès l'abord, vous me dites que vous aviez été payé en bonne partie, et qu'il ne vous était pas dû beaucoup, et après avoir regardé dans vos livres, vous fûtes tout surpris de trouver que ça se montait à la somme de \$1700. Sur la demande que je vous en fis, vous me dites que cette somme comprenait tous les frais de la cause Dorion en Angleterre. Quelque temps après, lorsqu'il s'agit de régler entre mon frère et moi, nous vous demandâmes votre compte. Il nous fut donné, mais se montant, à ma grande surprise, à \$2855.63 cents. Mais après l'avoir examiné, je trouvai qu'il était exact, quoique bien au-dessus des \$1700—du moins je ne fis point vérifier l'obligation.—Mais vous nous fesiiez une remise de \$800, et je trouvai cela bon et très-délicat de votre part, et mon frère et